



Comment optimisez votre Plan Épargne Retraite

Le guide complet pour les travailleurs non salariés

Découvrez les avantages fiscaux et la flexibilité de notre solution d'épargne retraite

Table des matières

- 1 | Introduction
- 2 | Pourquoi l'épargne retraite est-elle essentielle ?
- 3 | Présentation du plan épargne retraite
- 4 | Avantages fiscaux du plan épargne retraite
- 5 | Flexibilité et options de sortie
- 6 | Études de cas
- 7 | Comment souscrire ?
- 8 | Contactez nous



Introduction

Bienvenue dans ce guide sur l'optimisation de votre épargne retraite avec Entasis. La planification de la retraite est une étape cruciale pour assurer votre sécurité financière à long terme. Ce guide a pour objectif de vous fournir toutes les informations nécessaires pour comprendre les avantages de notre produit d'épargne retraite, et comment il peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Que vous soyez un professionnel indépendant, un salarié ou un cadre supérieur, vous découvrirez pourquoi Entasis est une solution idéale pour optimiser votre épargne retraite grâce à ses avantages fiscaux et sa grande flexibilité.

Pourquoi l'épargne retraite est-elle essentielle ?

L'épargne retraite est essentielle pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle vous permet de maintenir votre niveau de vie après avoir quitté la vie active. Les systèmes de retraite publics ne suffisent souvent pas à couvrir l'ensemble des besoins financiers des retraités, surtout dans un contexte de vieillissement de la population et de tensions budgétaires sur les régimes de retraite. En épargnant régulièrement, vous vous constituez un complément de revenu qui vous assure une retraite plus sereine.

Le Plan Epargne Retraite (PER) est particulièrement accessible grâce à des conditions de déblocage avantageuses, telles que l'achat d'une résidence principale, une cessation d'activité professionnelle, et d'autres situations spécifiques prévues par la réglementation.

Enfin, l'épargne retraite peut vous offrir des avantages fiscaux significatifs. L'argent que vous épargnez sur un Plan Epargne Retraite est totalement déductible des impôts dans la limite du plafond autorisé par l'état

Présentation du PER

Le PER est une solution d'épargne retraite spécialement conçue pour répondre aux besoins des particuliers et des professionnels. Il se distingue par sa flexibilité et ses nombreux avantages fiscaux. Il permet de constituer une épargne en vue de la retraite tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse.

Avec Entasis, un conseiller va faire une étude de votre profil pour vous orienter vers la compagnie d'assurance qui vous correspondra le mieux pour l'affiliation au PER. Le PER sans engagement, vous permet d'effectuer des versements réguliers, ponctuels ou la somme que vous épargnez peut être différente chaque mois en fonction de vos capacités financières et de vos objectifs. De plus, à l'âge de la retraite, vous avez le choix entre une sortie en capital, une sortie en rente viagère, ou une combinaison des deux, selon ce qui convient le mieux à votre situation.

Le PER est également très flexible en termes de gestion. Vous pouvez choisir parmi une large gamme de supports d'investissement en fonction de votre profil de risque et de vos objectifs de rendement. Que vous soyez un investisseur prudent ou audacieux, vous trouverez des options adaptées à votre profil.

Le PER est de l'argent placé, il travaille et génère des rendements entre 5% et 8% sur des supports sécurisés.

Avantages fiscaux du PER

Entasis offre des avantages fiscaux attractifs qui en font une solution d'épargne retraite particulièrement intéressante. Tout d'abord, les versements que vous effectuez sur votre PER sont déductibles de votre revenu imposable, dans la limite de certains plafonds. Cela signifie que vous pouvez réduire votre impôt sur le revenu tout en constituant une épargne pour votre retraite. L'argent non placé sur un PER va dans les poches de l'Etat, il est financé par une économie d'impôt.

Par exemple, si vous êtes imposé à un taux marginal de 30%, chaque euro versé sur votre PER vous permet de réaliser une économie d'impôt de 30 centimes.

De plus, les gains réalisés au sein du PER sont exonérés d'impôt sur le revenu pendant la phase d'épargne. Vous ne payez des impôts que lors de la sortie, et même à ce moment-là, des dispositifs spécifiques permettent de réduire la fiscalité. Par exemple, en optant pour une sortie en rente viagère, vous bénéficiez d'un abattement sur la fraction imposable de la rente.

Enfin, le PER permet également d'optimiser la transmission de votre patrimoine. En cas de décès avant la liquidation du plan, les sommes épargnées peuvent être transmises à vos bénéficiaires dans des conditions fiscales avantageuses, notamment en matière de droits de succession.

Flexibilité et options de sortie

La flexibilité du PER est l'un de ses principaux atouts. Vous pouvez adapter vos versements en fonction de vos capacités financières et de vos objectifs de long terme. Que vous préfériez des versements réguliers ou ponctuels, le PER vous offre une grande liberté.

À l'âge de la retraite, plusieurs options de sortie s'offrent à vous :

- **Sortie en capital** : Vous pouvez choisir de récupérer l'intégralité de votre épargne en une seule fois. Cette option est idéale si vous avez besoin d'un capital important pour réaliser un projet précis, comme l'achat d'une résidence secondaire ou le financement de travaux de rénovation.
- **Sortie en rente viagère** : Vous pouvez opter pour une rente viagère, c'est-à-dire un revenu régulier versé à vie. Cette option garantit une sécurité financière tout au long de votre retraite.
- **Capital fractionné** : Vous avez également la possibilité de combiner une sortie en capital et une rente viagère, en fonction de vos besoins et de vos préférences.

En cas de circonstances exceptionnelles, comme l'achat de votre résidence principale ou des situations de décès ou d'invalidité, vous pouvez également débloquer votre épargne de manière anticipée, sous certaines conditions.

Étude de cas : Professionnel indépendant

Pour illustrer les avantages du PER, voici une étude de cas concret.



Marie, 38 ans, est consultante indépendante. Soucieuse de préparer sa retraite tout en optimisant sa fiscalité, elle souscrit un PER. Marie est en frais réel, elle peut déduire son PER de ses charges grâce à la loi Madelin. Ce qui réduit ses cotisations en Impôt, Urssaf, Cipav. Marie effectue des versements réguliers de 500 € par mois, qu'elle défiscalise de son revenu net imposable. Grâce à cela, elle réalise une économie d'impôt significative chaque année.

- À 55 ans, Marie peut récupérer son épargne pour l'achat d'une résidence principale.
- À 65 ans, Marie peut récupérer son épargne en capital ou opter pour une rente viagère pour sécuriser ses revenus à long terme.

- Marie -

Cette étude de cas montrent comment le PER peut s'adapter à des situations variées et offrir des solutions sur mesure pour préparer efficacement sa retraite.

Comment souscrire ?

Souscrire à un PER est simple et rapide. Voici les étapes à suivre :

Etape 1 : Contactez un conseiller Entasis.

Prenez rendez-vous avec l'un de nos conseillers spécialisés pour discuter de vos besoins et de vos objectifs de retraite.

Etape 2 : Analyse personnalisée de votre situation financière.

Votre conseiller effectuera une analyse complète de votre situation financière pour vous proposer une solution d'épargne adaptée.

Etape 3 : Choix des options de versement et de sortie.

En fonction de vos capacités financières et de vos préférences, vous choisissez les options de versement et de sortie qui vous conviennent le mieux.

Etape 4 : Finalisation et souscription

Une fois les modalités définies, vous pourrez finaliser votre souscription et commencer à épargner pour votre retraite.

Les documents requis pour la souscription comprennent une pièce d'identité, un justificatif de domicile et, le cas échéant, des justificatifs de revenus.

Contactez-nous



entasis-conseil.fr



1 87 66 71 24



contact@entasis-conseil.fr



47 boulevard de courcelles, 75008, Paris